

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Élections professionnelles Fonction publique

LA CCP



COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

**Vous êtes agent·e contractuel·le à la Région Bretagne,
élisez vos représentant·es à la CCP !**

POUR DES ELU·ES QUI VOUS REPRESENTENT DANS LES SITUATIONS SUIVANTES :

La CCP est obligatoirement consultée, à **l'initiative de l'administration**, sur les projets de **décision individuelle** suivants concernant les **contractuel·les** relevant de la commission :

- Licenciement après la période d'essai
- Licenciement pour inaptitude physique
- Non renouvellement du contrat d'un·e agent·e titulaire d'un mandat syndical
- Décision refusant un congé pour formation syndicale
- Décision refusant un congé de formation à l'hygiène et la sécurité à un fonctionnaire représentant du personnel au CHSCT

La CCP peut être consultée, à **la demande d'un·e agent·e**, sur les projets de **décision individuelle** suivants :

- Refus de temps partiel, litige relatif aux conditions de travail à temps partiel
- Demande de révision du compte rendu d'un entretien professionnel annuel
- Refus d'une demande de formation dans le cadre du compte personnel de formation
- Refus d'une 1^{re} demande ou d'une demande de renouvellement de télétravail
- Refus d'une demande de congés épargnés sur un compte épargne-temps

La CCP est consultée, **en formation disciplinaire**, sur les projets de **sanction disciplinaire** autres que l'avertissement et le blâme à l'égard des contractuels.

QUI SOMMES-NOUS ?

Vos collègues, syndiqué·es ou non, réuni·es par une démarche **intersyndicale CGT / Solidaires SUD**. Nous travaillons, à **vos côtés**. Nous vivons, comme vous, **votre quotidien**, vos difficultés, et partageons votre envie de bénéficier de bonnes conditions de travail et d'assurer un travail de qualité. **Vous nous avez déjà fait confiance**, en nous élisant une première fois pour le mandat précédent. **Nous espérons être à nouveau à la hauteur de vos ambitions**. N'hésitez pas à nous interpeller !

Nous nous engageons à défendre l'ensemble des agent·es, syndiqué·es ou non, en toute indépendance, sans clientélisme, et à rendre compte des décisions.